

Un budget 2011 maîtrisé



Le 14 avril 2011, le Conseil Municipal a voté le budget primitif. 10,5 M d'euros seront dépensés cette année pour améliorer vos services et réaliser de nouveaux équipements.

24 programmes d'investis

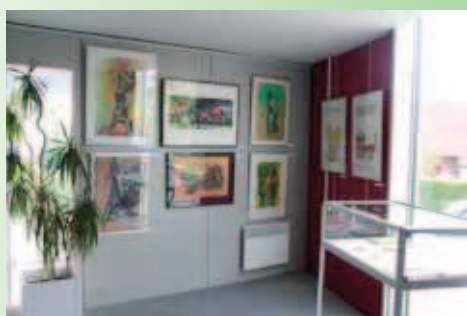
Zoom sur les principa



Mémorial 136 422 €

- Aménagement du Mémorial de la gare

Culture 83 442 €



- Extension du CRRAI 40 984 €
- Petits travaux à la Médiathèque 39 458 €
- Petits matériels à la Médiathèque 3 000 €

Bâtiments communaux 386 132 €

- Travaux d'amélioration des bâtiments en terme de dépenses énergétiques (Hôtel de ville, Espace Petite Enfance Familles, et une partie du foyer E. Piaf)
- Aire de jeux rue du Petit Parc



Voiries 670 387 €

- Parking Parc
- Eclairage pu
- Giratoire rue
- Giratoire rue
- Création de
- Rénovation
- Equipement

Les frais de fonctionnement de la commune sont de 7,2 M d'euros, notre objectif premier : améliorer e

Investissement à Margny : 3,3 M

Les réalisations à venir

Informatique 25 000 €

- ▶ Modernisation des outils (renouvellement des postes)
- ▶ Installation d'un logiciel de gestion à guichet unique pour la cantine, le multi-accueil (facturable par internet pour les familles)



Equipement des services 12 200 €

- ▶ Achat d'un véhicule pour le nettoyage des rues
- ▶ Achat de matériel adapté aux problématiques neige



Scolaire 680 477 €

- ▶ Réhabilitation de l'école P. Bert 640 477 €
- ▶ Mobilier de l'école P. Bert 40 000 €



de la mairie/ Impasse Lévêque 216 637 €

public 100 000 €

de d'Amiens/Avenue Raymond Poincaré 100 000 €

de Victor Hugo/Butin 67 935 €

passages handicapés sur la commune 68 744 €

du réseau d'eaux pluviales 64 000 €

voirie 53 071 €

multi-accueil, périscolaire, cantine, C.C.A.S., services techniques...
encore et toujours votre quotidien !

3 questions à Marc Ressons, Adjoint aux Finances de la Ville.



“Le Margnotin” : Quelles sont les grandes tendances du budget 2011 ?

Marc Ressons : “Nous avons globalement 10.5 millions de dépenses prévues sur l’année avec, comme priorité, le maintien et l’amélioration des différents services offerts aux margnotins. 7.2 millions sont consacrés au fonctionnement : services à la population, équipements et infrastructures ; 3.3 millions aux grands travaux”.

“Le Margnotin” : Quels sont les grands chantiers à venir ?

Marc Ressons : “Dans le domaine scolaire, la réhabilitation de l’école Paul Bert a commencé. Sur le plan des infrastructures, le parking Parc de la Mairie/impasse Lévêque sera aménagé. Deux giratoires, l’un rue d’Amiens/avenue Raymond Poincaré et l’autre rue Victor Hugo/avenue Octave Butin seront construits cet été. Nous commençons également la rénovation de notre éclairage public, programme établi sur 4 ans ainsi que certains travaux d’amélioration énergétique de nos bâtiments communaux”.

“Le Margnotin” : Et Comment ce programme d’investissement sera-t-il financé ?

Marc Ressons : “Dans un contexte économique difficile pour les ménages, le conseil municipal a pris la décision **de ne pas augmenter l’imposition**. Alors, comment financer nos investissements ? Tout d’abord grâce à notre capacité d’autofinancement puis par les différentes subventions émanant de l’Etat, de la Région et du Département, enfin par l’emprunt qui représente aujourd’hui 50% de notre financement”.

Comment sont calculés vos impôts

Situation des abattements de taxe d’habitation des communes membres de la Communauté d’Agglomération de la Région de Compiègne.

Collectivités	Pourcentage d’abattements					
	Valeur locative moyenne	Général à la base (sur tous les habitants)	Spécial à la base (personnes à bas revenus)	Pour charges de famille 1 à 2 personnes	Pour charges de famille 3 personnes et +	En faveur des personnes handicapées ou invalides
Communauté d’agglomération	3 491	-	-	-	-	-
Armancourt	3 259	-	-	10	15	-
Bienville	2 216	-	-	10	15	-
Choisy au Bac	3 999	5	-	10	15	-
Clairoix	4 114	-	-	10	15	-
Compiègne	3 539	-	15	10	25	10
Janville	3 539	-	-	10	15	-
Jaux	3 909	-	-	10	15	-
Jonquières	2 500	-	-	10	15	-
La Croix Saint Ouen	3 410	-	10	10	20	-
Margny-Lès-Compiègne	2 971	10	10	10	15	-
Le Meux	3 269	-	-	10	15	-
Saint Jean aux Bois	4 643	-	-	10	15	-
Saint-Sauveur	3 497	15	-	10	15	-
Venette	3 251	-	-	10	15	-
Vieux Moulin	4 449	-	-	10	15	-
(pour mémoire) Département	2 836	-	-	10	20	10

Pour comprendre le calcul de la taxe d’habitation : le taux d’imposition est multiplié par la valeur locative moyenne. Selon le cas de configuration des familles, un taux d’abattement peut être octroyé par la commune, ce qui est le cas de Margny.

Notre ville est l’une des seules communes de l’agglomération à proposer des valeurs locatives inférieures à 3000.